

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 19 février 2024 et présidée par le maire, M. Patrick Péroquin, à laquelle assistaient les membres du conseil municipal suivants : Olivier Picard, Sylvie Labelle, Martin Lajeunesse, Benoît Guèvremont, Mathieu Gagné, Dominique Ouellet

**Résolution n° 2024-02-106 Avis d'assujettissement au droit de
préemption – certains immeubles situés sur
le territoire de la ville de Sorel-Tracy**

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2023, le conseil municipal adoptait le Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la ville de Sorel-Tracy sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu : 3 468 445, 3 468 446, 3 468 447, 3 585 441 et 3 585 442,

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales indiquées :

Adresse	Lot(s)	Fin(s) municipale(s) visée(s)
Autoroute de l'Acier	3 468 445	Immeuble à vocation industrielle, espace public et piste multifonctionnelle.
Autoroute de l'Acier	3 468 446	Immeuble à vocation industrielle, espace public et piste multifonctionnelle.
Autoroute de l'Acier	3 468 447	Immeuble à vocation industrielle, espace public et piste multifonctionnelle.
Autoroute de l'Acier	3 585 441	Immeuble à vocation industrielle, espace public et piste multifonctionnelle.
Autoroute de l'Acier	3 585 442	Immeuble à vocation industrielle, espace public et piste multifonctionnelle.

QUE le Service juridique et greffe de la Ville soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je soussigné, René Chevalier, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sous réserve de son approbation.



René Chevalier, greffier
Ce 20 février 2024